



LES POISSONS DU LAC BOWKER

Limites par pêcheur par saison
(selon la réglementation provinciale)

TOULADI (truite grise, truite de lac, omble gris) – Minimum 60 cm / 24 po – Limite 2



Corps grisâtre à noir marqué de très nombreuses taches crème. Absence de marbrures sur le dos et les nageoires dorsale et caudale

TRUITE BRUNE – Limite 5



Taches sombres sur fond pâle. Dos brun à brun olive; flancs plus argentés avec taches foncées entourées d'un anneau pâle et taches rouille. Grande bouche avec dents bien développées

ACHIGAN – Limite 6



Dos brun doré à vert; flancs plus pâles et plus dorés avec 8 à 15 barres verticales sombres plus ou moins floues, yeux généralement rouges ou oranges

TRUITE ARC-EN-CIEL – Limite 10



Taches sombres sur fond pâle. Dos bleuâtre, verdâtre ou brunâtre; flancs argentés avec large bande horizontale rose tirant sur le rouge (très évidente lors de la fraie) et plusieurs petites taches noires

TRUITE MOUCHETÉE (OMBLE DE FONTAINE) – Limite 10



Taches pâles sur fond sombre. Dos vert olive à presque noir avec marbrures; flancs plus pâles avec taches pâles et petites taches rouges entourées d'un halo bleu; nageoires dorsale et caudale marbrées; nageoires pectorales et pelviennes bordées d'une bande blanche suivie d'une bande noire.

PERCHAUDE – Limite 50



Arrière et le dessus de la tête vert brillant (parfois vert olive) à brun doré. Cette coloration se prolonge vers le bas du poisson pour former de six à huit barres verticales très visible sur les flancs car elles contrastent avec le corps de couleur jaune à vert-jaune

Sans limite de prise et pour le plaisir de les taquiner car peu d'intérêt pour la consommation donc remettez-les à l'eau :

Barbotte brune



Meunier noir



Crapet soleil

